



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

FRAIS DE TRANSACTION TTC :

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat).

- **7 % sur les biens entre 100 000 euros et 200 000 euros**
- **6 % sur les biens entre 201 000 euros et 300 000 euros**
- **5 % sur les biens au delà de 300 000 euros**
- **10 % sur les terrains**

FRAIS DE LOCATION TTC :

- **1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur***
- **indice ALUR au m² suivant la zone concernée** à la charge du locataire**
- **3 € du m² pour l'établissement de l'état des lieux à la charge de chacune des parties**

*Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

**Trois zones :

- **Zone très tendue : Paris et départements (92, 93, 94, 95 et 78): 12 €/m²**
- **Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²**
- **Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²**

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

GESTION - SYNDIC NOUS CONSULTER